



UN LIBRARY

DEC 31 1979

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.  
GENERALE

A/34/849  
20 décembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
Point 123 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

Lettre datée du 17 décembre 1979, adressée au Secrétaire général  
par le représentant permanent de la Malaisie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter ci-joint, à votre connaissance, le texte d'un communiqué commun publié à l'issue de la réunion officieuse des Ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui s'est tenue le 14 décembre 1979, à Kuala Lumpur.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de ce communiqué commun en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 123 de l'ordre du jour.

(Signé) Tan Sri ZAITON Ibrahim

ANNEXE

Communiqué commun publié à l'issue de la réunion officieuse  
des Ministres des affaires étrangères de l'Association des  
nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), tenue le 14 décembre 1979,  
à Kuala Lumpur

1. Les Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE se sont réunis officieusement le 14 décembre 1979 à Kuala Lumpur. Ils ont procédé à des échanges de vues sur l'évolution de la situation au Kampuchea et le long de la frontière qui sépare ce pays de la Thaïlande et ils ont discuté de ce que l'ANASE peut faire pour contribuer à la mise en application de la résolution 34/22, adoptée par l'Assemblée générale le 14 novembre 1979, au sujet de la situation au Kampuchea. Ils se sont également entretenus de la coopération au sein de l'ANASE, ainsi que d'autres sujets d'intérêt commun, parmi lesquels le problème des Indochinois réfugiés et déplacés.
2. Les Ministres des affaires étrangères des pays de l'ANASE se sont déclarés profondément préoccupés par le caractère de plus en plus grave du conflit du Kampuchea et, en particulier par la situation qui règne le long de la frontière thaïlandaise et qui se caractérise par une recrudescence en territoire thaïlandais des incursions de forces armées étrangères et des tirs d'artillerie lancés de l'autre côté de la frontière, ce qui accroît la tension et pourrait provoquer l'escalade et l'élargissement géographique du conflit. Les combats qui se poursuivent le long de la frontière même et dans le secteur frontalier ont provoqué un exode massif - plus de 120 000 personnes - de Kampuchéens en Thaïlande, tandis que 600 000 autres attendent à la frontière de pouvoir rentrer en territoire thaïlandais. De même, 80 000 villageois thaïlandais, qui vivaient en bordure de la frontière, ont été arrachés à leur lieu d'habitation traditionnel. Les Ministres des affaires étrangères ont jugé d'un commun accord que la situation qui règne le long de la frontière séparant la Thaïlande du Kampuchea constitue une grave menace pour la paix, la sécurité et la stabilité de toute l'Asie du Sud-Est.
3. Les Ministres des affaires étrangères ont demandé que des mesures effectives et appropriées soient prises pour réduire la tension et empêcher que par la suite le conflit ne dégénère et ne fasse tâche d'huile, et pour éviter qu'il ne s'étende géographiquement. Une présence internationale plus marquée dans ce secteur aurait des effets bénéfiques sur la situation. Dans ce contexte, les Ministres des affaires étrangères ont décidé d'un commun accord d'appuyer la requête de la Thaïlande, qui a demandé au Secrétaire général d'envoyer une équipe d'observateurs sur son territoire et d'affecter un plus grand nombre de personnes aux opérations de secours que l'ONU mène du côté thaïlandais, en bordure de la frontière avec le Kampuchea.
4. Les Ministres des affaires étrangères ont en outre approuvé sans réserves l'action que mènent le Secrétaire général et la communauté internationale pour

porter d'urgence secours à tous les civils qui se trouvent dans le dénuement à cause du conflit du Kampuchea. Ils se sont déclarés préoccupés par les nombreuses informations selon lesquelles les secours d'urgence ne parviendraient pas jusqu'à leurs destinataires. Ils ont prié le Secrétaire général de chercher par quels autres moyens les secours pourraient être effectivement distribués, d'urgence et sans discrimination, à l'ensemble des civils kampuchéens dans le besoin. Ils ont fait appel à toutes les parties intéressées en leur demandant de coopérer au maximum à cette fin.

5. Ils ont réaffirmé la déclaration commune qu'ils avaient publiée à Bangkok le 12 janvier 1979 et ont convenu de collaborer activement avec le Secrétaire général à la recherche d'une solution pacifique au conflit du Kampuchea. Ils ont de nouveau affirmé qu'ils approuvaient vivement la résolution adoptée par l'Assemblée générale au sujet du Kampuchea, laquelle définit le cadre dans lequel inscrire un règlement d'ensemble du problème kampuchéen et où il est, en particulier, demandé de mettre fin aux hostilités et de régler le conflit par une solution politique fondée sur le retrait des forces étrangères se trouvant au Kampuchea, l'autodétermination du peuple kampuchéen et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats d'Asie du Sud-Est.

6. Les Ministres des affaires étrangères ont également résolu d'intensifier leur action, en vue d'un règlement pacifique qui garantirait le rétablissement de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Kampuchea. A cette fin, ils ont demandé au Secrétaire général de prendre des mesures concrètes en vue d'une rapide mise en oeuvre de la résolution adoptée par l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne la réunion d'une conférence internationale sur le Kampuchea.

7. Les Ministres des affaires étrangères sont en outre convenus de poursuivre avec les pays intéressés des consultations axées sur un règlement politique du conflit du Kampuchea. Dans cette perspective, ils ont prié le Ministre des affaires étrangères de Malaisie de se rendre à Hanoï en qualité de Président du Comité permanent de l'ANASE, et d'y faire savoir que celle-ci est prête à ouvrir le dialogue avec la République socialiste du Viet Nam.

8. Les Ministres des affaires étrangères ont insisté sur le fait qu'ils ont toujours entretenu des réserves à l'égard de Pol Pot et qu'ils l'ont nettement fait savoir dans leurs déclarations. Ils continueront à reconnaître le Gouvernement du Kampuchea démocratique, dont les lettres de créance ont été acceptées par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session. Agir autrement ne serait rien d'autre qu'acquiescer au fait accompli de l'intervention militaire étrangère et à la présence imposée d'un régime qui repose sur des forces militaires étrangères. Ce serait également faire obstacle à l'action menée pour trouver une solution politique durable au problème du Kampuchea. Les Ministres des affaires étrangères ont jugé encourageant à cet égard les récentes déclarations des Gouvernements australien et néo-zélandais, qui ont fait savoir avec netteté qu'ils reconnaissent toujours le Kampuchea démocratique.

9. Les Ministres des affaires étrangères ont souligné que lorsqu'ils demandent une solution politique en ce qui concerne le Kampuchea, ils sont mus par le seul désir de faire en sorte que tous les pays de l'Asie du Sud-Est puissent jouir de la paix et de la stabilité, celles-ci étant fondées sur le respect du principe de règlement pacifique des différends et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, libres de la subversion ou de la coercition exercées par des puissances extérieures. Ils ont insisté sur le fait que, loin de vouloir prendre position en faveur de l'une ou de l'autre des parties au conflit, ou des grandes puissances qui y sont mêlées, l'objectif auquel ils souhaitent parvenir est de faire de l'Asie du Sud-Est une région qui échappe à l'ingérence extérieure et ne soit pas mêlée à des rivalités de grandes puissances.

10. Les Ministres des affaires étrangères ont estimé d'un commun accord que le problème des réfugiés qui passent la frontière vers la Thaïlande s'est aggravé du fait des combats qui se poursuivent au Kampuchea. Les Ministres des affaires étrangères des quatre pays de l'ANASE ont rendu hommage au Gouvernement thaïlandais, qui essaie de faire face à la situation en suivant une politique de la "porte ouverte" inspirée par des principes humanitaires. Ils se sont également déclarés convaincus qu'il fallait donner aux réfugiés qui sont entrés en Thaïlande par voie de terre la possibilité de retourner le plus tôt possible dans leurs foyers. Ils ont lancé un appel à la communauté internationale, notamment à l'ONU et à ses institutions spécialisées, en leur demandant de continuer à prêter assistance au Gouvernement thaïlandais par tous les moyens possibles, afin que le problème devienne moins aigu. Ils ont de plus instamment demandé aux pays où les réfugiés peuvent se réinstaller, ainsi qu'aux autres pays qui sont en mesure de le faire, d'accepter plus rapidement un plus grand nombre de ces réfugiés qui ont passé la frontière.

11. S'agissant du problème des réfugiés vietnamiens des bateaux, les Ministres des affaires étrangères ont relevé que le Viet Nam coopère en traitant le problème à la racine. Ils ont vivement souhaité que ce pays continue à collaborer à la solution de ce problème. Les Ministres des affaires étrangères ont également déclaré qu'ils savaient gré aux pays dispensateurs d'assistance et aux pays où les réfugiés peuvent se réinstaller de la contribution qu'ils ont consentie jusqu'à présent, ainsi qu'au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui essaie de rendre le problème moins aigu. Afin que l'on parvienne rapidement à une solution et que les pays de l'ANASE n'aient pas à porter le poids des séquelles, les Ministres des affaires étrangères ont en outre prié instamment les pays d'accueil d'accepter un plus grand nombre d'Indochinois réfugiés ou immigrants sans papiers venant des pays de l'ANASE.

-----